



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 30
Mercredi 23 août 2023

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Corcelles

Procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 28 juin 2023

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 17 août 2023.

Corcelles, le 18 août 2023

Le Conseil communal



Court

Avis de construction

Requérant: Joël Sprunger, rue de Mévilier 22, 2738 Court

Propriétaire: idem requérant

Auteur du projet: Luescher Maçonnerie SA, Paco Luescher, rue du Moulin 2a, 2740 Moutier

Emplacement: parcelle N° 1635, au lieu-dit «rue de Mévilier 22», 2738 Court

Projet: installation d'un nouveau canal de fumée en toiture

Chauffage: inchangé

Dimensions: selon plans déposés

Construction: selon plans déposés

Zone d'affectation: H2a

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 23 août 2023

Municipalité de Court, administration municipale

Subventions communales pour l'environnement

Fonds actuellement épuisé

Depuis 2021, un financement spécial communal permet de subventionner les initiatives privées ou publiques prises en faveur de l'environnement. Un fonds est ainsi alimenté chaque année par la redevance que le fournisseur d'électricité (en l'occurrence BKW Energie SA) verse à la commune.

Au vu du nombre considérable de projets subventionnables, le Conseil municipal informe que le fonds est actuellement épuisé. Les demandes de subventions qui devraient être déposées jusqu'à la fin de l'année 2023 seront suspendues et traitées en début d'année 2024, dès que le fonds aura de nouveau été alimenté.

Le Conseil municipal remercie les personnes concernées de leur compréhension.

Court, le 23 août 2023

Municipalité de Court, Conseil municipal



Grandval

Mise à l'enquête du plan de nomenclature avec répertoire des noms correspondants

Les noms des cours d'eau de la commune de Grandval ont été nouvellement déterminés.

Le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondants est mis à l'enquête du 23 août au 22 septembre 2023 au secrétariat municipal de Grandval.

Toute personne touchée dans ses intérêts dignes de protection peut participer à la procédure en attirant l'attention de la commune, par écrit, sur les erreurs et les lacunes du plan de nomenclature pendant la mise à l'enquête publique (LCGéo, article 39).

Une fois les oppositions liquidées, le plan de nomenclature avec le répertoire des noms correspondants sera approuvé par l'Office de l'information géographique du canton de Berne.

Grandval, le 23 août 2023

Le Conseil municipal

Mise au concours remplacement congé maternité secrétaire municipal-e

Pour un remplacement durant un congé maternité, la Municipalité de Grandval met au concours le poste de

Secrétaire municipal-e à 50-60 %

Profil souhaité:

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Aisance rédactionnelle, méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Expérience dans un poste similaire: un atout

Activités:

- Diriger et conduire l'administration communale
- Organiser, planifier, superviser l'ensemble des tâches et activités inhérentes à l'administration générale
- Préparer les dossiers, assister aux séances du Conseil et aux assemblées municipales
- Assurer le suivi des décisions et la rédaction des procès-verbaux
- Traiter et assurer le suivi des permis de construire avec le responsable du dicastère
- Divers travaux de secrétariat

Nous offrons:

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

CDD: Dès le 1^{er} novembre

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, jusqu'au 15 septembre 2023, avec la mention « Postulation secrétaire municipal-e ».

Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au maire, 079 335 80 12.

Grandval, le 23 août 2023

Le Conseil municipal

Mise au concours administrateur des finances

Afin de compléter son équipe, la Municipalité de Grandval est à la recherche d'un-e

Administrateur-trice des finances à 30 %

Profil souhaité:

- CFC d'employé(e) de commerce ou équivalent
- Bonnes connaissances du système comptable harmonisé MCH2
- Expérience en comptabilité souhaitée
- Bonne méthode de travail, sens logique, autonomie, grande polyvalence
- Flexibilité, rigueur, discrétion, sens de l'organisation et des responsabilités
- Aisance dans les contacts avec la population et les autorités
- Maîtrise de la langue française
- Connaissance du logiciel Urbanus
- Expérience dans un poste similaire: un atout

Activités:

- Tenue de la comptabilité
- Planification financière, budget et comptes annuels
- Suivi des débiteurs
- Gestion salaires et décomptes assurances sociales
- Facturation
- Divers travaux de comptabilité
- Participation à certaines séances et aux assemblées municipales

Nous offrons :

- Activité intéressante et variée
- Horaire flexible

CDI: Entrée en fonction le 1^{er} novembre 2023

Les candidatures accompagnées des documents usuels (lettre de motivation, curriculum vitae, copie de certificats) sont à adresser au Conseil municipal, Grand-Rue 29, 2745 Grandval, jusqu'au 15 septembre 2023, avec la mention « Postulation administrateur-trice des finances ». Pour tout renseignement complémentaire, prière de s'adresser au maire, 079 335 80 12.

Grandval, le 23 août 2023

Le Conseil municipal

Modification d'une ordonnance

Lors de sa séance du 16 août 2023, le Conseil municipal a adopté une modification de l'ordonnance sur le fonds pour l'efficacité énergétique, le développement durable et les énergies renouvelables.

Cette ordonnance entre en vigueur avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2023, sous réserve d'un éventuel recours formé à son encontre et peut être consultée au secrétariat durant les heures d'ouverture.

Voies de recours

Un recours peut être formulé contre cette ordonnance dans les 30 jours à compter de la présente publication auprès de la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Grandval, le 23 août 2023

Le Conseil municipal



Loveresse

Information communale

Assemblée communale extraordinaire 28 août 2023 à 20h à la FRI

Le projet de la transformation de l'Ecole primaire de Loveresse est consultable en ligne via notre site internet www.loveresse.ch ou directement auprès de l'administration communale.

Loveresse, le 21 août 2023

Administration communale



Moutier

Braderie Prévôtoise - Suppression du ramassage de la Tournée Verte

En raison de la Braderie Prévôtoise, le ramassage de la « Tournée Verte » du vendredi 25 août 2023 sera supprimé sur tout le circuit de la Braderie.

Le prochain ramassage dans ce secteur est reporté au vendredi 1^{er} septembre 2023.

Nous remercions les riverains concernés par cette suppression de ramassage de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires.

Moutier, le 16 août 2023

Services Techniques - Travaux Publics - Moutier

Braderie Prévôtoise 2023

Infos pratiques du Service de Police administrative

Circulation, restrictions

Du mardi 22 août 2023 à 8h au mercredi 30 août 2023 à 18h, les rues suivantes seront fermées à toute circulation :

- Rue Centrale (depuis la Poste)

- Rue de l'Hôtel-de-Ville (Fermeture dès le lundi 21 août à hauteur du bâtiment N°13, puis fermée complètement dès mardi comme précité)
- Rue St-Germain
- Rue de la Prévôté
- Passage du Centre
- Passage de l'Ours
- Ruelle de l'Eglise

Particularité pour l'édition 2023 :

La Rue du Moulin sera accessible pour les bordiers uniquement. S'agissant d'une impasse, nous invitons tous les automobilistes à redoubler de vigilance à cet endroit.

Parcages / Interdictions de stationner

Afin de garantir une sécurité optimale, des restrictions au stationnement devront être mises en place. Pour permettre une fluidité du trafic, chacun est invité à suivre la signalisation appropriée. Plusieurs emplacements de parcage sont d'ores et déjà prévus. Automobilistes, suivez la signalisation et utilisez les emplacements mis à votre disposition. **Les véhicules gênant à la circulation seront sanctionnés et placés en fourrière.**

Permanence

En cas d'urgence veuillez composer le 117

Mesures générales

Usagers de la route, acceptez de bonne grâce les restrictions ordonnées ainsi que les indications du personnel dévoué à la cause. Elles le sont dans le seul but d'assurer la sécurité de chacun. Ne gâchez pas le plaisir de cette fête par un accident, certes involontaire, peut-être tragique, mais certainement évitable.

Le Service de Police administrative souhaite à toutes et à tous une agréable Braderie 2023 et vous remercie d'ores et déjà chacun de votre compréhension et de votre discipline.

Moutier, août 2023

Police administrative

Avis de construction

Requérant : Dünner Michael, Bel-Air 25, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1597, Bel-Air 25

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, modification fenêtres en façade Nord

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 23 août 2023

Services Techniques-Urbanisme



Perrefitte

Réouverture du sentier de la Combe Fabet

Invitation à l'inauguration

Le mois dernier, le Conseil municipal pouvait enfin annoncer l'achèvement des travaux de

réfection et la réouverture du sentier de la Combe Fabet suite aux fortes intempéries du mois juin 2021. Afin de marquer l'évènement, le Conseil municipal et la Bourgeoisie de Perrefitte ont le plaisir d'inviter la population à une petite cérémonie d'ouverture officielle qui se déroulera le

- samedi 26 août à 11 h

à l'entrée de la Combe Fabet côté Perrefitte. A cette occasion, le verre de l'amitié sera servi en présence des représentants de Berne Rando.

Venez nombreux !

Perrefitte, le 21 août 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Demande de permis de construire

Maître d'ouvrage : M. et M^{me} Bertrand et Marielle Houriet, Sous-Raimeux 7, 2740 Moutier.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, Rue Aimé Charpilloz 4, 2735 Bévillard

Propriétaire du terrain : M. Gérard Houriet, Rouges Champs 92, 2742 Perrefitte

Projet : Construction d'une maison familiale avec pompes à chaleur air-eau et aménagement des alentours sur parcelles N° 878 du ban de Perrefitte au lieu-dit « Rouges Champs »

Dimensions : selon plans déposés

Zone : H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023** au secrétariat municipal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement. Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les bénéficiaires d'un identifiant BE-Login peuvent également consulter ce dossier via la plateforme eBau en suivant le lien suivant : <https://www.portal.ebau.apps.be.ch/public-instances?municipality=20810>

Perrefitte, le 21 août 2023

Le Conseil municipal

Rénovation de l'école primaire

Mesures de circulation

En raison des travaux de rénovation de l'école primaire, une partie des cours se déroulent actuellement dans les locaux de la Galerie Selz, dont la générosité des propriétaires en faveur de la jeunesse du village est saluée. Les travaux devraient durer jusqu'à l'arrière automne. D'ici là et pour d'évidentes mesures de sécurité, la route « Sous le Tacon » sera interdite à la circulation de manière sporadique. Il va de soit que les habitants du tronçon concerné pourront l'emprunter avec toute l'attention requise.

Les usagers sont invités à respecter la signalisation idoine et sont d'ores et déjà remerciés pour leur compréhension.

Perrefitte, le 21 août 2023

Le Conseil municipal

Eau potable

Limitation de la consommation d'eau potable

La sécheresse persistante et les températures élevées provoquent actuellement une baisse du niveau d'eau du réservoir, ce qui a conduit les Autorités à fermer le débit des fontaines publiques.

Par ailleurs, la population est invitée à adopter des gestes simples permettant de limiter le gaspillage tels qu'éviter de remplir les piscines, d'arroser à

l'aide de moyens mécaniques ou automatiques ainsi qu'éviter de laver les véhicules.

La population est vivement remerciée pour ses efforts.

Perrefitte, le 21 août 2023

Le Conseil municipal



Petit-Val

Avis de construction

Requérant : Steve Juillerat, Derrière les Maisons 15, 2716 Sornetan

Emplacement : Parcelle N° 158, Derrière les Maisons 15c, Sornetan

N° eBau : 2023-12445

Projet de construction : Construction d'une nouvelle air SRPA en remplacement d'une partie de l'ancienne utilisée comme nouvelle fumière avec réaménagement des abords selon plan

Dimensions : Selon plans déposés

Zone : Centre Ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, à l'Administration communale de Petit-Val, Derrière les Hôtas 23, 2748 Souboz, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Souboz, le 16 août 2023

Secrétariat communal

Fermeture de l'administration communale

En raison d'une séance, l'administration communale sera exceptionnellement fermée toute la journée le lundi 28 août 2023.

Souboz, le 23 août 2023

Conseil communal



Reconvilier

Avis de construction

Requérante : Torti Frères SA, Grand-Rue 57, 2732 Reconvilier.

Auteur du projet : Bureau d'ingénieurs ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan.

Emplacement : parcelles N°s 1219 et 1234, au lieu-dit : «Ch. des Jonquilles», commune de Reconvilier.

Projet : viabilisation d'une zone d'habitation (5 parcelles) comprenant une route de desserte, des collecteurs d'évacuation des eaux mélangés, résiduaires et pluviales, l'alimentation en eau potable, l'éclairage public (pose de 2 candélabres) et les conduites des services.

Zone : H2.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Reconvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Procès-verbal de l'Assemblée municipale du 26 juin 2023

Selon l'article 62 du règlement d'organisation (RO), le procès-verbal de la dernière Assemblée municipale a été déposé publiquement durant 30 jours, du 5 juillet au 7 août 2023. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai légal, le Conseil municipal l'a approuvé lors de sa séance du 14 août 2023.

Reconvilier, le 15 août 2023

Le Conseil municipal

Foire de Chaindon

Fermeture de routes et restrictions de parcage

Il est interdit de parquer sur la Place Bellevue du dimanche 27 août 2023 à 17 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h.

Interdiction de parcage du samedi 2 septembre 2023 à 12 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h aux emplacements suivants :

- Rue du Bruye
- Rue du Dr. Tièche
- Route de Chaindon
- Hangar des pompiers
- Parkings réservés pour le personnel de la foire et pour les pompiers

Interdiction de parcage du dimanche 3 septembre 2023 à 6 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h aux emplacements suivants :

- Grand-Rue
- Rue du Collège
- Bellevue
- Parc Lidl
- Parc mis à ban sis à la rue Dos-la-Velle
- Route de Saules
- Le Benevis
- Les Condémines
- Jolimont
- Chemin du Stade, place goudronnée côté sud du Stade de football
- Rue de la Cure
- Rue du Moulin
- Rue de Bel-Air
- La Chaudrette
- Crêt du Facteur
- Chemin du Nord
- Vie des Crêts
- Dos-la-Velle
- Rue de la Colline
- Les Courtes-Rayes
- Rue des Oeuchettes
- Rue du Pommé au Loup

Restriction de circuler du samedi 2 septembre 2023 à 18 h au mardi 5 septembre 2023 à 12 h :

- Rue du Bruye, depuis le pont direction village, excepté riverains, secours, forains, bétailières

Fermeture du dimanche 3 septembre 2023 à 9 h au lundi 4 septembre 2023 à 20 h des routes suivantes :

- Chemin du Stade
- Rue du Collège
- Bellevue
- Rue de la Cure
- Rue du Dr. Tièche
- La Chaudrette
- Rue de Bel-Air

Fermeture du dimanche 3 septembre 2023 à 16 h au lundi 4 septembre 2023 à 20 h de la route suivante :

- Grand-Rue

Une signalisation temporaire sera mise en place. Les personnes contrevenantes seront dénoncées, mises à l'amende et leurs véhicules seront mis à la fourrière à leur charge.

La Municipalité et la Commission de la Foire de Chaindon prient la population de bien vouloir respecter la signalisation mise en place et la remercient d'ores et déjà pour sa compréhension.

Reconvilier, le 23 août 2023

La Commission de la Foire de Chaindon



Roches

Avis de construction

Requérante : Hana Immo AG, Reinacherstrasse 136, 4053 Basel.

Emplacement : parcelle N° 499, au lieu-dit : «La Charbonnière 16», commune de Roches.

Projet : remplacement du chauffage à bois par une pompe à chaleur air/eau extérieure, remplacement du canal de ventilation de la hotte de cuisine du restaurant, remplacement de la cuisine du restaurant, rénovation et réaménagement des 3 chambres d'hôtes existantes, réparation des canalisations / drainages, mise en conformité du concept de protection incendie et demande après-coup pour le remplacement des fenêtres en PVC couleur blanche.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : agricole.

Dérogation : art. 24 LAT.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Roches. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérants : Mireille et Pierre-André Allemann, Bas du Village 17, 2762 Roches

Propriétaires fonciers : Mireille et Pierre-André Allemann

Auteur du projet : Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Emplacement : parcelle N° 143.2 Bas du Village 17

Projet : remplacement de la chaudière à mazout par une pompe à chaleur air/eau

Zone : HA2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt de la demande avec plans **jusqu'au 21 septembre 2023 inclusivement**, auprès du secrétariat communal. Les oppositions ou réserves de droit, dûment motivées et déposées par écrit, seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Roches, le 18 août 2023

Conseil communal



Saicourt

Informations communales

Employée d'administration

M^{me} Carine Soldati ayant donné sa démission pour le 31 octobre 2023, le Conseil municipal a engagé M^{me} Séverine Mercato de Reconvilier à partir du 1^{er} octobre 2023. M^{me} Séverine Mercato a été choisie parmi les 19 postulations reçues. Le Conseil municipal lui souhaite d'ores et déjà une cordiale bienvenue.

Nouvelles cartes journalières

Le Conseil municipal a décidé d'adhérer au nouveau concept de cartes journalières. Cette « carte journalière dégriffée commune », valable sur les lignes du rayon de l'AG, sera vendue aux guichets des communes suisses qui le désirent dès décembre 2023 pour des titres de transports valables dès le 1^{er} janvier 2024. Nous informerons plus en détail de cette offre (prix, modalités pratiques, etc) en temps voulu. L'exécutif estime qu'il s'agit d'une prestation à la population et qui favorise l'usage des transports publics.

Ordonnance d'organisation

Le nouveau règlement d'organisation a été approuvé par l'assemblée municipale du 26 juin 2023. Lors de sa séance du 3 juillet 2023, le Conseil municipal a validé la nouvelle ordonnance d'organisation. Elle entrera en vigueur en même temps que le nouveau règlement d'organisation, à savoir le 1^{er} janvier 2024. Cette ordonnance peut être consultée au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

Serez-vous le/la prochain/e observateur/trice phénologique de la station de Bellelay?

L'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse recherche un-e remplaçant-e pour l'observation de la végétation de la station de phénologie de Bellelay.

Cette activité consiste à observer, au fil des saisons, l'évolution de la végétation. Les observations se font environ 2 à 3 fois par semaine lors de la période de développement de la végétation, essentiellement au printemps et en automne. Elles sont réalisées sur 26 espèces végétales dans près de 160 stations réparties dans toute la Suisse depuis 1951. Les informations recueillies servent, entre autres, à analyser les effets du changement climatique sur la végétation et à établir les modèles prévisionnels du début de la floraison en vue de prévisions polliniques.

Si vous êtes intéressé-e à devenir l'observateur-trice pour la station de phénologie de Bellelay, veuillez contacter M^{me} Christine Sallin à l'Office fédéral de météorologie et de climatologie MétéoSuisse au 058 460 99 90 ou par mail à pheno@meteoswiss.ch.

Le Fuet, le 23 août 2023

Conseil municipal

Informations communales

Fermeture du chemin de la Béroie

En raison de travaux d'entretien, le chemin de la Béroie sera fermé depuis la croisée de la ferme de la Béroie en direction de Lajoux du 28 août 2023 et ce durant une semaine. L'accès au village de Lajoux ne sera dès lors pas possible. Les travaux auront lieu pour autant que les conditions météorologiques le permettent.

Le Fuet, le 23 août 2023

Conseil municipal



Saules

Animation mobile de l'AJR à la place de sport mercredi 23 août 2023 de 14h à 17h

A tous les jeunes de 6 à 18 ans, rendez-vous aujourd'hui dès 14h à la place de sport pour un après-midi d'animation, sport, jeux, divertissement et bien plus encore proposé gratuitement par L'Action Jeunesse Régionale (AJR).

Saules, le 23 août 2023

Secrétariat communal

Ratification du procès-verbal de l'assemblée communale du 26 juin 2023

Le procès-verbal a été déposé publiquement durant 20 jours. Aucune opposition n'ayant été formulée à son encontre, le Conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 22 août 2023.

Saules, le 22 août 2023

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : Thomas Gerber, Les Côtattes 73, 2732 Saules

Propriétaire foncier : Thomas Gerber, Les Côtattes 73, 2732 Saules

Auteur du projet : Faivre Energie SA, M^{me} Etique Sarah, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Rue : Les Côtattes 73, 2732 Saules

Parcelle N° : 175

Projet de construction : Remplacement de la chaudière électrique par une pompe à chaleur air-eau splittée

Zone : Zone d'habitation 2 étages

Plan de quartier : Plan de viabilité de détail N° 1 Les Côtattes

Dimensions : Selon plans déposés

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Saules, le 23 août 2023

Secrétariat communal



Sorvilier

Avis de construction

Requérante : Municipalité de Sorvilier, Rue Principale 18, 2736 Sorvilier.

Emplacement : parcelle N° 221, au lieu-dit : « La Golée 2 », commune de Sorvilier.

Projet : construction d'un couvert pour abriter un ancien char des sapeurs-pompiers destiné à être orné de décorations florales.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : ZUP 2 «Ecole et place de jeux».

Recensement arch. : ensemble bâti A.

Dérogation : art. 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 22 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Sorvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 23 août 2023.

La préfète : Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Mise au concours - Employé(e) à la police administrative et des constructions

Afin de renforcer le service rendu à la population par son administration, le Conseil municipal souhaite mettre au concours un nouveau poste d'employé(e) à la police administrative et des constructions pour une durée indéterminée, 70-90%.

Le délai de postulation est fixé au 8 septembre 2023. Les offres de service, accompagnées d'un curriculum vitae, de certificats, de diplômes et de références, sont à adresser à la Municipalité de Tavannes, par courriel à secretariat@tavannes.ch.

Le cahier des charges et l'annonce complète sont disponibles sur le site internet de la commune.

Tavannes, le 11 août 2023

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérante : M^{me} Nicole Lehmann, représentée par Germiquet & Habegger SA, Grand-Rue 38, 2732 Reconvilier.

Projet : installation de panneaux photovoltaïques en façade et en toiture des bâtiments Rue de Tramelan 32 et 32a sis sur la parcelle N° 1295 en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 août 2023

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} Delphine Stalder et M. Lucas Günter, représentés par Villatype SA, Le Champat 2, 2744 Belprahon.

Projet : construction d'une maison familiale avec garage, pergola, pompe à chaleur et panneaux photovoltaïques sur la parcelle N° 2338 à la rue du Petit-Bâle en zone mixte 2.

Dimensions et genre de construction : selon plans et dossier déposés.

Protection des eaux : raccordement aux canalisations communales et à la step.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 16 août 2023

Le chef des travaux publics

Avis de construction

Requérants : M^{me} et M. Marie-France et Yves Bähler, Chemin de la Tour 10, 2710 Tavannes.

Auteur du projet : Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier.

Projet: remplacement du chauffage à mazout existant par une pompe à chaleur air-eau extérieure du bâtiment Chemin de la Tour 2 sis sur la parcelle N° 507 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse. Tavannes, le 16 août 2023

Le chef des travaux publics

- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement: entre 50 et 60%, réparti sur 39 semaines

Contrat d'une année avec reconduction possible.

Merci d'envoyer les dossiers de candidature jusqu'au 8 sept. 2023 à EJC, M^{me} Sandra Besson-Wölfli, Rue des Sources 2, 2710 Tavannes ou par courriel à direction.ejc@tavannes.ch.

Tavannes, le 21 août 2023

Le Conseil municipal

Projet: construction d'un immeuble de 10 appartements avec parking souterrain, mise en place d'une pompe à chaleur extérieure et de panneaux photovoltaïques en toiture ainsi qu'aménagement de deux places de stationnement extérieures.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H3.

Dérogations: art. 80 LR et 10 du règlement communal d'évacuation des eaux.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 16 août 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Fermeture du passage à niveau du Ch. du Pré-Claude

Une fermeture complète du passage à niveau du passage à niveau du Pré-Claude dans le cadre de travaux d'entretien et de correction de la géométrie de la voie devra être procédé.

Cette fermeture aura lieu à partir du **mercredi 23 août dès 13h15 jusqu'au jeudi 24 août à 17h**. De plus, le passage à niveau agricole «PN de la Bergerie» sera fermé dès 10h le 23.8 à 15h le 24.8.

Des déagrèments pourront avoir lieu notamment par un train de travaux bruyant. Merci pour votre compréhension.

Tavannes, le 14 août 2023

Le secrétariat municipal

EJC Tavannes - Mise au concours

L'école à journée continue de Tavannes met au concours:

1 poste d'assistant(e) socio-éducatif(ve) dès le 1^{er} novembre 2023

Description du poste

- Accueil des enfants de la 1-2 H dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des repas

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE
- Vous êtes dynamique et motivé(e)
- Vous aimez le travail en équipe
- Vous êtes autonome et responsable

Taux d'engagement: entre 60 et 70%, réparti sur 39 semaines

Contrat d'une année avec reconduction possible.

Merci d'envoyer les dossiers de candidature jusqu'au 8 septembre 2023 à EJC, M^{me} Sandra Besson-Wölfli, Rue des Sources 2, 2710 Tavannes ou par courriel à direction.ejc@tavannes.ch.

Tavannes le 21 août 2023

Le Conseil municipal

EJC Tavannes - Mise au concours

L'école à journée continue de Tavannes met au concours:

1 poste d'assistant(e) socio-éducatif(ve) dès le 1^{er} janvier 2024

Description du poste

- Accueil des enfants de la 5H-11H dans un contexte sécurisant et valorisant
- Participation et organisation des activités quotidiennes
- Accompagnement lors des devoirs et des repas

Votre profil

- Vous êtes titulaire d'un CFC d'ASE



Entrée en vigueur d'un règlement et suppression de trois règlements

- Suite à la décision prise le 26 juin 2023 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du référendum facultatif, le règlement du Service social Centre-Orval est considéré comme adopté, avec entrée en vigueur au 1^{er} août 2023.
- Suite aux décisions prises le 26 juin 2023 par le Conseil général et compte tenu que nul n'a fait usage du référendum facultatif, le règlement du fonds de financement spécial Renouvellement de la machine à peindre, le règlement du fonds de financement spécial relatif à l'entretien des surfaces de jeu du stade de football à Bévillard et du centre sportif à Malleray, le règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des routes et des ouvrages annexes sont supprimés.

Bévillard, le 15 août 2023

Commune mixte de Valbirse

Avis de construction

Requérant: M. Johannes Bexkens, Champ Pention 12, 2735 Bévillard.

Auteur du projet: Lack Cheminées SA, Ch. de la Foule 13, 2740 Moutier.

Emplacement: parcelle N° 267, au lieu-dit: «Champ Pention 12», Bévillard, commune de Valbirse.

Projet: installation d'un nouveau poêle au 1^{er} étage ainsi qu'un conduit de fumée avec sortie en toiture.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: H2.

Recensement arch.: objet C, digne de protection et contrat de classement depuis le 31.3.2019.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 15 septembre 2023 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 16 août 2023.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Avis de construction

Requérante: Orval Domus SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Auteur du projet: KWSA SA, Rue Charles Schäublin 3, 2735 Malleray.

Emplacement: parcelle N° 813, au lieu-dit: «Rue des Mésanges», Malleray, commune de Valbirse.

Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage: Wastian Frédéric et Philippe, p.a. Rue des Mésanges 10, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Faivre Energie SA, Route de Porrentruy 82, 2800 Delémont

Adresse du projet: BF 1499, Rue des Eglantines 9, 2735 Malleray

Description du projet: remplacement de la chaudière par une pompe à chaleur air-eau extérieure, à l'est de la maison

Dimensions du projet: selon plans déposés

Constructions du projet: selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions: H2

Dépôt public: du 23 août au 22 septembre 2023 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse (au guichet version papier) ainsi qu'en ligne sur notre site internet sous «Aménagement local/constructions - consulter un permis de construire».

Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpilloz 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 18 août 2023

Commune mixte de Valbirse

Divers

Conférence régionale des transports Bienne-See-land-Jura bernois

Consultation publique – Projet de mobilité durable pour l'accessibilité du site de Bellelay

Le site de l'Abbaye de Bellelay est en phase de reconversion et accueillera ces prochaines années un programme d'activités très diversifié. Parallèlement, les offres touristiques s'étoffent également, alentour du site et à l'échelle régionale. La conférence régionale des transports Bienne – See-land – Jura bernois (CRT1) a ainsi lancé une étude pour repenser la desserte globale du site tout en

le connectant aux différentes polarités (Reconvilier, Saicourt, Tramelan/Les Reussilles, Petit-Val et Moutier côté Berne, ainsi que La Courtine/Glove-lier et Saignelégier/Gruère côté Jura). Le concept doit être développé à minima dans le cadre du prochain schéma d'offre régional 2027-2030, en parallèle du développement du projet Bellelay.

La population et les communes concernées sont invitées à s'exprimer sur le concept de mobilité durable proposé lors de la consultation publique qui se déroulera du 18 août au 20 octobre 2023. Un questionnaire ainsi que tous les documents relatifs à cette consultation publique peuvent être téléchargés sur le site internet de Jura bernois.Bienne.

18 août 2023,

Conférence régionale des transports Bienne-See-land-Jura bernois

Validation de vos avis sur la plateforme: lundi 14 h

informations pratiques



Tavannes

Administration municipale
Grand-Rue 1
2710 Tavannes

Courriel: secretariat@tavannes.ch
Heures d'ouverture: Lundi à mercredi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 17 h
Jeudi: 9 h 30 à 11 h 45 et 15 h à 18 h
Vendredi: 9 h 30 à 11 h 45 – Fermé l'après-midi
Site internet: www.tavannes.ch

Téléphones

Centrale	032 482 60 40	Travaux publics	032 482 60 47
Secrétariat	032 482 60 43	Agence AVS	032 482 60 46
Caisse	032 482 60 44	Service social	032 482 65 70
Contrôle des habitants	032 482 60 45		



Valbirse

Administration communale
Rue Aimé Charpilloz 2
2735 Bévilard

Téléphone: 032 491 61 61
Courriel: info@valbirse.ch
Site internet: www.valbirse.ch
[facebook.com.valbirse](https://facebook.com/valbirse)

Heures d'ouverture

- Lundi et Mardi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30
- Mercredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi
- Jeudi de 10 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30
- Vendredi de 10 h à 12 h – fermé l'après-midi

informations pratiques



Perrefitte

Administration communale
Sous le Tacon 24
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74
Courriel: perrefitte@gmail.com
Agence AVS du Grand Val: 032 495 16 77 (répondeur
en cas d'absence)
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30
Site internet: www.perrefitte.ch



Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val
Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70
Courriel: admin@petit-val.ch
Heures d'ouverture: Lundi de 16 h à 18 h
Mardi de 9 h 30 à 11 h
ou sur rendez-vous
Site internet: www.petit-val.ch



Rebévelier

Administration communale
Rebévelier, 2717 Rebévelier
c.o Brogna Alexandra,
Rue des Chardonnerets 7
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62
ou 032 493 47 44
Courriel: rebevelier@bluewin.ch
Heures d'ouverture: sur demande



Reconvilier

Municipalité de Reconvilier
Route de Chaindon 9
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73
Courriel: info@reconvilier.ch
Site internet: www.reconvilier.ch

Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

informations pratiques



Moutier

Municipalité de Moutier
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1
Case postale 927
2740 Moutier

Heures d'ouverture

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

Lu - ma 9h à 11h et 15h à 17h

Mercredi 15h à 17h

Jeudi 15h à 18h

Vendredi 9h à 11h et 14h à 16h

Service social:

Lu et ve 9h à 11h et 14h à 16h

Ma et Me 14h à 16h

Jeudi 14h à 18h

Police administrative:

Lu - ma et ve 10h à 11h et 15h à 16h

Mercredi 15h à 16h

Jeudi 10h à 11h et 16h à 18h

Téléphones

Centrale 032 494 11 11

Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11

Impôts 032 494 11 21

Caisse municipale 032 494 11 25

Contrôle des habitants 032 494 11 27

Service social 032 494 11 34

Agence AVS 032 494 11 39

Police administrative 032 494 11 29

Bâtiments.Urbanisme. 032 494 13 33

Travaux publics 032 494 12 14

Electricité.Eau. 032 494 12 14

**Service de piquet
Electricité. Eau** 032 494 12 12

Centre de l'enfance

Ecole à journée continue 032 493 56 31

Service d'accueil en famille 032 492 10 05

SeJAC 032 493 10 11

Bibliothèque 032 493 59 69

Service de renseignements juridiques

Chancellerie municipale 032 494 11 11

Carte journalières (prix Fr. 48.-)

Caisse municipale 032 494 11 25

Bons prévôtois

Caisse municipale 032 494 11 25